



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2022

---

### Nombre de membres en

exercice: 15

Présents : 12

Votants: 14

### Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 22/09/2022, s'est réunie sous la présidence de Didier COUDERC

**Sont présents:** Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Luc ANTRAYGUE, Raymond CHAPTAL, Jean-Christophe DEPOISIER, Patrice DURAND, Sabine GERBAL, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Adrien SAVAJOL, Geneviève TUFFERY, Valérie VAN OORTEGEM

**Représentés:** Dominique AURIERES par Didier COUDERC, Sandrine BRAY par Désiré ROPERS

**Excusés:** Delphine PAULUS

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Désiré ROPERS

---

### Ordre du jour

- 1) Extension du village de gîtes – Modification du plan de financement
- 2) Groupe scolaire – Accroissement temporaire d'activité
- 3) Convention avec le Parc National des Cévennes
- 4) Budget principal – Décision modificative
- 5) Mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 au 01/01/23

### Questions diverses

Section de Saint-Bauzile

Dénomination des rues

Réaménagement des chalets du camping

Site internet

Réflexion sur la location des salles communales

#### 1) Extension du village de gîtes – Modification du plan de financement

Le plan de financement initial reposait sur les dotations suivantes :

- DETR 30 %
- Région 15 %
- Département 10 %

Après étude du dossier, le Préfet a estimé que le projet pouvait être admis à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 30%

En définitive, le financement se modifie comme suit ;

- DETR 30 %, soit 140 000 euros
- DSIL 30 % soit 140 000 euros
- Département 10 % soit 46 700 euros
- Région, ramené à 10 % soit 46 700 euros

Ces financements ont été obtenus en 6 mois

La part de la commune (pour 5 habitations) sera de 93 400 euros.

PLAN DE FINANCEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 2) Groupe scolaire – Accroissement temporaire d'activité

Ce point de l'ordre du jour a été ajourné.

#### 3) Convention avec le Parc National des Cévennes

Une nouvelle convention doit être signée entre la Commune et le PNC, identique à l'ancienne

Rappel : la commune est en zone d'adhésion (pas d'obligation particulière comme en « zone cœur », mais des conseils pour observer une solidarité écologique en continuité)

#### DECISION DE SIGNER CETTE NOUVELLE CONVENTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

##### 4) Budget principal – Décision modificative

Le budget initial prévoyait un montant de 10.000 euros au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal, destiné à soutenir les intercommunalités en difficulté financière.

En 2022, ce FDQI n'est pas dû.

Le Maire propose de reporter ces crédits sur les dépenses de personnel à hauteur de 5 000 €, afin de pouvoir pallier les absences des personnels communaux, et à hauteur de 5 000 € sur les fluides (eau, énergie).

Vote : « POUR » à l'UNANIMITE

##### 5) Mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 au 01/01/2023

Actuellement, le budget principal est basé sur une nomenclature dite M14. Le passage à la M57 (changement de maquette) va devenir obligatoire.

La **M57** est la nouvelle instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics. Elle remplace les anciennes **M14** (bloc communal), M52 (départements) et M71 (régions).

Le Maire propose à l'assemblée, sur la proposition de la DDfIP d'anticiper le passage à la M57 avant l'échéance ultime afin de bénéficier des conseils des interlocuteurs de l'administration des finances publiques.

Vote : « POUR » à l'UNANIMITE

#### Questions diverses

- Section de Saint-Bauzile

La parcelle 32 de 75 a 20 ca arrive à échéance en février 2023.

Elle est située en zone constructible

Le Conseil Départemental projette de construire des logements de caractère pour des nouveaux arrivants.

Le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil en vue d'une éventuelle candidature pour accueillir ce projet qui

permettrait de faire venir de nouveaux habitants. Le Conseil Départemental pourrait financer une partie des réseaux et de la voirie. La maîtrise d'œuvre serait confiée à la SELO.

- Réaménagement des chalets du camping

Les menuiseries sont changées dans 3 chalets sur 4,

Projet : refaire intérieur des chalets : sols, sanitaires, cuisines, peintures radiateurs,

Selon le budget disponible, Cette rénovation pourra s'effectuer au fur et à mesure, selon le budget disponible.

- Site internet

Des projets de maquettes (templates) sont à l'étude et seront adoptés avant la fin de l'année

- Réflexion sur la location des salles communales

L'augmentation des tarifs de l'énergie a des répercussions sur le coût de la location des salles.

Il convient de réfléchir à un moyen de sensibiliser les utilisateurs à la nécessité absolue de limiter les déperditions de chaleur, de baisser le prix de la location et de facturer la consommation d'électricité en se basant sur un relevé entrant et sortant.

- Dénomination des rues

L'avancement des travaux a été présenté par le rapporteur de la commission ad hoc. Des changements ont été sollicités, ils seront intégrés avant présentation de la version définitive.